

ANNEXE 7 de l'arrêté préfectoral n° DDTM-SAFEB-UFCB-2025-044

Combustibilité des essences végétales

Au sein des interfaces habitat-forêt, le risque incendie est élevé, tant en matière d'aléa que de vulnérabilité. Dans ce contexte, les plantes ornementales sont les premières sources de combustible. Les feux naissants dans la végétation ornementale peuvent rapidement se propager aux habitations posant un réel problème de sécurité publique.

L'inflammabilité diffère entre les espèces. En effet, certaines s'enflamment plus facilement et brûlent rapidement, lorsque d'autres sont plus longues à s'enflammer mais brûlent longtemps. Le type de plantes ainsi que sa répartition au sein d'un jardin joue sur la facilité de voir un feu apparaître et sur sa propagation.

Choisir les espèces les moins inflammables et les positionner correctement autour de l'installation va aider à réduire le risque incendie. On va ainsi s'attacher à éviter les espèces présentant les caractéristiques suivantes :

- écorce filandreuse, fibreuse ;
- espèces herbacées supérieures à 30 cm de hauteur ;
- espèces retenant du combustible mort (feuilles, brindilles) dans la canopée des plantes ;
- arbustes denses ;
- présence de cires, d'essences ou d'huiles.

Espèces fortement déconseillées	Espèces conseillées OUEST AUDOIS	Espèces conseillées EST AUDOIS
<ul style="list-style-type: none">• Les résineux• Cyprès/Thuyas/Pins• Acacia/Mimosa• Bambous/Cannes de Provence• Genévrier• Eucalyptus• Laurier rose• Bruyères/Callunes• Herbe de la pampa	<ul style="list-style-type: none">• Les fruitiers en général• Cornouiller• Laurier cerise• Pittosporum du Japon• Lierre• Buis• Rosier/Églantier/Pyracantha• Néflier/Figuier• Troène	<ul style="list-style-type: none">• Laurier tin (essence alternative)• Pittosporum du Japon• Lierre• Pyracantha• Aubépine• Azarolier• Troène